



## VILLE DE POINTE-CLAIRE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451 BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE (QUÉBEC) LE **LUNDI 6 AVRIL 2009**, À 19 H 30, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FUT LIVRÉ PAR LA DIVISION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE LE JEUDI 2 AVRIL 2009.

PRÉSENTS : Son Honneur le maire M. Bill McMurchie et les conseillers P. Bissonnette, J.-P. Grenier, A. Iermieri, J. Labbé, D. Smith et E. Sztuka formant un quorum du conseil.

ABSENTS : Les conseillers R. Geller et M. Trudeau.

Me J.-D. Jacob, Directeur général et Danielle Gutierrez, Greffière adjointe et Secrétaire du Conseil sont également présents.

### **2009-151** APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLU : Il est proposé par le conseiller Iermieri  
Appuyé par le conseiller Grenier, et unanimement  
QUE l'ordre du jour dressé en regard de la présente séance soit et est par la présente approuvé, en y apportant la modification suivante :

par le retrait du point 20.09

### **2009-152** PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil.

Monique Landry, 455 avenue Hermitage : invite la Ville de Pointe-Claire à participer à la conférence donnée par les Centres d'Adoptions d'Animaux de Compagnie du Québec (2 documents déposés).

Guenther Bauer, 22A avenue Circle : problématique concernant la grosseur des bacs de recyclage de 360 litres.

Margaret Lewis, 6 avenue Viburnum : problématique concernant la grosseur des bacs de recyclage de 360 litres.

Wilfred Bates, 128 avenue Alston : problématique concernant la grosseur des bacs de recyclage de 360 litres.

Gérard Laniel, boulevard des Sources : la vente d'un terrain sur le boulevard des Sources.

Marc Lalonde, 58 avenue Hillside : les modifications apportées au règlement PC-2712 concernant les règles relatives à la période de questions des séances.

Alexander Koppold, 109 avenue Rothbury : la grosseur des bacs de recyclage de 360 litres et la problématique de mouffettes sur les terrains de la Ville.

Joe-Anne Manning, 94 avenue Drayton : l'article 57 du règlement PC-2712.

Marcel Montpetit, 9 avenue du Golf : lumières de circulation sur le boulevard Saint-Jean et la collecte des ordures le lundi.

Claude Cousineau, 85 avenue de la Pointe-Claire : les modifications apportées au règlement PC-2712 concernant les règles relatives à la période de questions des séances.

**2009-153** AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2495A SUR LE ZONAGE DE L'ANCIENNE VILLE DE POINTE-CLAIRE, POUR LA ZONE C72, AFIN DE RETIRER L'USAGE POSTE D'ESSENCE (F1), L'USAGE STATION-SERVICE (F2), L'USAGE LAVE-AUTO (F3) ET L'USAGE MAGASIN DE TYPE «DÉPANNÉUR» AINSI QUE POUR EXIGER UN MINIMUM DE DEUX (2) ÉTAGES

Le conseiller Labbé donne un avis qu'un règlement modifiant le règlement 2495A sur le zonage de l'ancienne Ville de Pointe-Claire, pour la zone C72, afin de retirer l'usage poste d'essence (F1), l'usage station-service (F2), l'usage lave-auto (F3) et l'usage magasin de type «dépanneur» ainsi que pour exiger un minimum de deux (2) étages, sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance.

**2009-154** AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT POURVOYANT À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX SUR LA PASSERELLE PIÉTONNIÈRE DU BOULEVARD DES SOURCES AINSI QU'UN EMPRUNT DE 300 000\$

Le conseiller Bissonnette donne un avis qu'un règlement pourvoyant l'exécution de travaux sur la passerelle piétonnière du boulevard des Sources ainsi qu'un emprunt de 300 000\$ sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance.

**2009-155** DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2495A - 241, BOULEVARD HYMUS, POINTE-CLAIRE

Il est proposé par le conseiller Smith  
Appuyé par le conseiller Iermieri, et unanimement  
RÉSOLU : QUE la demande de dérogation mineure reçue de Future Electronics inc. pour permettre au 241, boulevard Hymus à Pointe-Claire, la circulation entre deux propriétés distinctes situées au 237 et 241, boulevard Hymus, au lieu d'exiger des bordures de béton de 15 cm (5,91") de hauteur et une distance de 0.60 m (2') des limites de propriétés soit et est par la présente approuvée.

**2009-156** DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2495A – 13, AVENUE LAKESIDE, POINTE-CLAIRE

Il est proposé par le conseiller Bissonnette  
Appuyé par le conseiller Sztuka, et unanimement  
RÉSOLU : QUE la demande de dérogation mineure reçue de Lawrence E. Rabin, arpenteur-géomètre, pour Evelyn Zibrowski, pour permettre au 13, avenue Lakeside à Pointe-Claire, une marge avant minimale de 7,5 m (24,6') au lieu de la marge avant minimale requise de 10 m (32,8') soit et est par la présente approuvée.

**2009-157** DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2495A – 237, BOULEVARD HYMUS, POINTE-CLAIRE

Il est proposé par le conseiller Smith  
Appuyé par le conseiller Bissonnette, et unanimement  
RÉSOLU : QUE la demande de dérogation mineure reçue de Future Electronics Inc. pour permettre au 237, boulevard Hymus à Pointe-Claire, la circulation entre deux propriétés distinctes situées au 237 et 241, boulevard Hymus, au lieu d'exiger des bordures de béton de 15 cm (5,91") de hauteur et une distance de 0.60 m (2') des limites de propriétés soit et est par la présente approuvée.

**2009-158** RAPPORT – PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT

Le conseil reçoit le rapport du greffier sur la procédure d'enregistrement tenue le 23 mars 2009 concernant le règlement mentionné ci-dessous:

PC-2758 : règlement décrétant un emprunt à long terme et une dépense de 3 500 000\$ pour des travaux pour l'élargissement de l'avenue Holiday entre le boulevard Saint-Jean et l'avenue Davis.

et note qu'aucune personne habile à voter n'a demandé qu'un référendum soit tenu à l'égard de ce règlement.

**2009-159**                    RÈGLEMENT NUMÉRO PC-2746-1

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Labbé  
Appuyé par le conseiller Sztuka, et unanimement

RÉSOLU : D'adopter un règlement numéro PC-2746-1 modifiant le règlement PC-2746 sur la collecte, l'enlèvement et la disposition des déchets et des matières recyclables en ce qui concerne les bâtiments multifamiliaux.

**2009-160**                    RÈGLEMENT NUMÉRO 1495-23

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Bissonnette  
Appuyé par le conseiller Iermieri, et unanimement

RÉSOLU : D'adopter un règlement numéro 1495-23 modifiant le règlement 1495 concernant les nuisances de l'ancienne Ville de Pointe-Claire relativement aux infractions reliées aux graffitis.

**2009-161**                    RÈGLEMENT NUMÉRO PC-2712-5

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Labbé  
Appuyé par le conseiller Grenier, et unanimement

RÉSOLU : D'adopter un règlement numéro PC-2712-5 modifiant le règlement PC-2712 sur la régie interne des séances du conseil de la Ville de Pointe-Claire en ce qui concerne la période de questions et la création d'infractions en y apportant la modification suivante :

enlever la dernière phrase de chacun des paragraphes contenus à l'article 2.

**2009-162**                    AUTORISATION - ACTE DE SERVITUDE DE PASSAGE ET DE STATIONNEMENT

---

Il est proposé par le conseiller Bissonnette  
Appuyé par le conseiller Smith, et unanimement

RÉSOLU : D'approuver le projet d'acte de servitude de passage et de stationnement entre les trois propriétés de Domus Pacifica Inc. situées respectivement au 46, 48 et 50 avenue Sainte-Anne à Pointe-Claire;

D'autoriser le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire, l'acte de servitude joint au dossier décisionnel numéro 09-613-1956, dans la mesure où la version finale de cet acte est substantiellement conforme au projet préparé par Me Michel Paquette, notaire, reçu le 4 mars 2009.

**2009-163** PAIEMENTS DES COMPTES

RÉSOLU : Il est proposé par le conseiller Labbé  
Appuyé par le conseiller Smith, et unanimement  
QUE les listes des comptes fournisseurs ci-dessous mentionnées, soient et sont par la présente approuvées :

Liste no. 1 – comptes 2009 – Fonds d'administration – pièces justificatives 40060577 à 40060594, 40060665 à 40060683, 40060786 à 40060794, 40060859 à 40060859, 40060932 à 40060932, 40061043 à 40061043, 40061045 à 40061046, 40061131 à 40061134, 40061137 à 40061138 se chiffrant à 221, 227,85\$.

Liste no. 2 – comptes 2009 – Fonds d'administration – pièces justificatives 40060595 à 40060664, 40060684 à 40060785, 40060795 à 40060858, 40060860 à 40060931, 40060933 à 40061042, 4006104 à 40061130, 40061135 à 40061136, 40061139 à 40061862 se chiffrant à 32, 163, 918,31\$.

Liste no. 3 – comptes 2009 – Fonds américain – pièces justificatives 41010769 à 41010783 se chiffrant à 15, 716,32\$ US.

pour des sommes globales de 32, 385, 146,16\$ CAN et 15, 716,32\$ US.

**2009-164** AUTORISATION – PARTICIPATION AU 24<sup>e</sup> GALA ACCOLADES – 4 JUIN 2009

RÉSOLU : Il est proposé par le conseiller Bissonnette  
Appuyé par le conseiller Sztuka, et unanimement  
QUE les conseillers M. Aldo Iermieri, M. Edward Sztuka, M. Jacques Labbé, M. Dennis Smith et M. Paul Bissonnette, ainsi que leurs épouses soient autorisés à représenter la Ville de Pointe-Claire au 24<sup>e</sup> Gala Accolades qui aura lieu le 4 juin 2009;

QUE la Ville de Pointe-Claire paie les frais pour une table de dix (10) personnes au coût de 2 200,00\$ conformément à la politique du conseil en vigueur;

QUE les dépenses reliées à cette autorisation soient imputées au poste budgétaire 1-02-111-00-311, certificat no. 09-1945.

**2009-165** APPROBATION – RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE CIRCULATION – RÉUNION DU 10 MARS 2009

RÉSOLU : Il est proposé par le conseiller Iermieri  
Appuyé par le conseiller Smith, et unanimement  
D'approuver les recommandations contenues dans le procès-verbal de la réunion du comité de circulation tenue le 10 mars 2009.

**2009-166** 40<sup>e</sup> TOURNOI ANNUEL DU CLUB DE HOCKEY LES ANCIENS DE POINTE-CLAIRE – PUBLICITÉ

RÉSOLU : Il est proposé par le conseiller Smith  
Appuyé par le conseiller Sztuka, et unanimement  
D'acheter un espace de publicité au coût de 293,48\$ dans le programme souvenir du 40<sup>e</sup> Tournoi annuel du club de hockey les Anciens de Pointe-Claire qui aura lieu du 13 au 19 avril 2009 (Culture, Sports, Loisirs et Développement social);

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 1-02-701-16-341, certificat no. 09-1966.

**2009-167** SCOUTS CANADA – GROUPE TERRA COTTA – SOUTIEN FINANCIER

RÉSOLU : Il est proposé par le conseiller Iermieri  
Appuyé par le conseiller Sztuka, et unanimement  
D'accorder un soutien financier au montant de 500\$ à l'organisme «Scouts Canada – Groupe Terra Cotta» pour l'opération nettoyage qui aura lieu le 25 avril 2009 au Parc Terra Cotta;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 1-02-193-00-989, certificat no. 09-1976.

**2009-168** CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE OUEST-DE-L'ÎLE – SOUTIEN FINANCIER

RÉSOLU : Il est proposé par le conseiller Iermieri  
Appuyé par le conseiller Labbé, et unanimement  
D'accorder un soutien financier au montant de 2000\$ à l'organisme Centre d'action bénévole Ouest-de-l'île, représentant le soutien de la Ville de Pointe-Claire pour leurs divers programmes;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 1-02-193-00-989, certificat no. 09-1986.

**2009-169** AUTORISATION – PARTICIPATION AU TOURNOI ANNUEL DE GOLF – PARTAGE ACTION DE L'OUEST-DE-L'ÎLE – 8 JUIN 2009

RÉSOLU : Il est proposé par le conseiller Grenier  
Appuyé par le conseiller Labbé, et unanimement  
D'autoriser la participation des conseillers M. Paul Bissonnette, M. Robert Geller, M. Aldo Iermieri et M. Dennis Smith, afin de représenter la Ville de Pointe-Claire au tournoi de golf devant se tenir au Club de golf Beaconsfield le lundi 8 juin 2009 au bénéfice de l'organisme Partage-Action de l'Ouest-de-l'Île dans le cadre de la campagne de souscription de cet organisme, le tout pour un montant de 2000\$;

QUE les dépenses reliées à cette autorisation soient imputées au poste budgétaire 1-02-111-00-311, certificat no. 09-1971.

**2009-170** AUTORISATION – PARTICIPATION AU TOURNOI DE GOLF DE LA FONDATION HÔPITAL GÉNÉRAL LAKESHORE – 25 MAI 2009

RÉSOLU : Il est proposé par le conseiller Smith  
Appuyé par le conseiller Labbé, et unanimement  
D'autoriser la participation des conseillers M. Paul Bissonnette, M. Robert Geller, M. Aldo Iermieri et M. Jean-Pierre Grenier, afin de représenter la Ville de Pointe-Claire au tournoi de golf devant se tenir au club de golf de Beaconsfield le lundi 25 mai 2009 au bénéfice de la fondation de l'Hôpital général du Lakeshore et ce coût de 2000\$;

QUE les dépenses reliées à cette autorisation soient imputées au poste budgétaire 1-02-111-00-311, certificat no. 09-1972.

**2009-171** APPEL D'OFFRES PT80003

RÉSOLU : Il est proposé par le conseiller Labbé  
Appuyé par le conseiller Bissonnette, et unanimement  
D'octroyer un contrat pour l'entretien des surfaces gazonnées, le nettoyage des pelouses, la tonte de gazon, le ramassage, le transport des déchets et le traçage de lignes de terrains sportifs pour les années 2009-2010-2011, avec deux (2) années d'option de renouvellement en 2012 et 2013, à la firme «9042-0845 QUÉBEC

INC.» pour un montant total approximatif de 1,114, 818,82\$, incluant les taxes, conformément aux documents de l'appel d'offres PT80003 (option 2);

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 1-02-320-01-486, certificat no. 09-1898.

**2009-172**                    APPEL D'OFFRES IH90002

RÉSOLU : Il est proposé par le conseiller Grenier  
Appuyé par le conseiller Bissonnette, et unanimement  
D'octroyer un contrat pour les travaux d'arrosage de plates-bandes et de bacs à fleurs sur divers sites à travers la Ville de Pointe-Claire, à l'exclusion des plates-bandes et des bacs à fleurs situés sur Place de la Triade, à la firme «9042-0845 QUÉBEC INC.» pour un montant total approximatif de 25, 203,58\$, incluant les taxes, conformément aux documents de l'appel d'offres IH90002;

D'imputer cette dépense tel que ci-dessous :

Poste budgétaire 1-02-701-72-482

Crédits : 24, 087,14\$                    Contrat : 25, 203,58\$

Certificat no. 09-1963

**2009-173**                    APPEL D'OFFRES IH90004

RÉSOLU : Il est proposé par le conseiller Sztuka  
Appuyé par le conseiller Iermieri, et unanimement  
D'octroyer un contrat pour des travaux d'abattage, d'essouchement et d'ensemencement pour le printemps 2009, à la firme «SERVICE D'ARBRES NATURE» pour un montant total approximatif de 39,504,42\$, incluant les taxes, conformément aux documents de l'appel d'offres IH90004;

D'imputer cette dépense tel que ci-dessous :

Poste budgétaire 1-02-701-73-484

Crédits : 37, 754,50\$                    Contrat : 39, 504,42\$

Certificat no. 09-1967

**2009-174**                    CLUB DE CURLING DE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par le conseiller Smith  
Appuyé par le conseiller Iermieri, et unanimement  
D'appuyer le club de curling de Pointe-Claire dans leur démarche de demande d'aide financière auprès du gouvernement provincial et le conseil note que le club de curling de Pointe-Claire est une organisation indépendante de la Ville de Pointe-Claire.

**2009-175**                    LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 H 39, suite à une motion du conseiller Sztuka, appuyée par le conseiller Grenier, la séance est levée.

\_\_\_\_\_  
Bill McMurchie  
Maire

\_\_\_\_\_  
Danielle Gutierrez  
Greffière adjointe et Secrétaire du Conseil